

# 1 PPRT

Arch-Water-Products

## Qu'est-ce qu'un plan de prévention des risques technologiques ?

C'est un document réglementaire de prévention des risques, qui s'impose aux documents de planification et aux autorisations d'urbanisme.



**RISQUE TECHNOLOGIQUE**  
= ALEA X ENJEU

**L'aléa** est défini par la probabilité et l'intensité des effets d'un phénomène dangereux.

**Les enjeux** sont les personnes, les biens, les activités, les éléments du patrimoine culturel ou environnemental menacés par un aléa, ou susceptibles d'être affectés ou endommagés par celui-ci. Les enjeux sont liés à l'occupation du sol.

**La vulnérabilité** est la sensibilité plus ou moins forte d'un enjeu à un aléa donné.

# Donnez votre avis

## Pourquoi un PPRT ?

Pour protéger les personnes en réduisant le risque autour des installations classées de type SEVESO seuil haut, appelées aussi installations classées à servitudes.

- Comment :
- en agissant sur l'urbanisation existante
  - en maîtrisant l'urbanisation future
  - en réduisant le risque à la source

## Qui élabore le PPRT ?

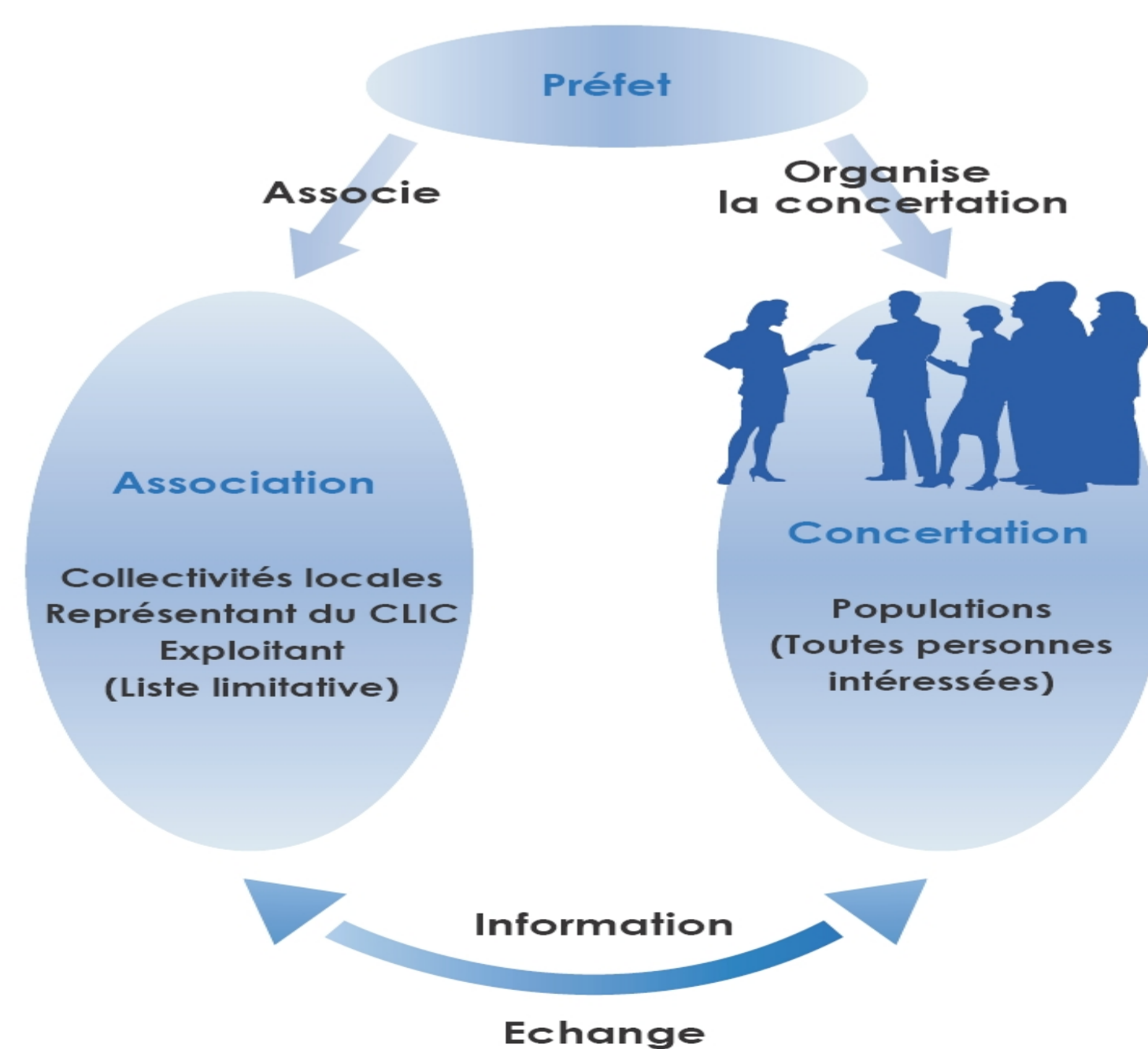
**-L'Etat** : le législateur a confié à l'Etat la responsabilité d'élaborer les PPRT. L'Etat représenté par le Préfet et son équipe projet (DREAL-DDT) définit le périmètre d'étude, élabore le zonage réglementaire et les règles de maîtrise de l'urbanisation qui y sont associés. Ce travail est mené en collaboration avec les personnes et organismes associés.

**-Les personnes et organismes associés** : pour l'élaboration du PPRT de Arch-Water-Products, il s'agit de :

- \* Monsieur le maire d'Amboise .
- \* Monsieur le maire de Saint Règle.
- \* Monsieur le maire de Chargé, représentant la CSS (ex CLIC)
- \* Monsieur le Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise
- \* La Société ARCH WATER PRODUCTS
- \* Le représentant des industriels / riverains : M. le Président du GEIDA
- \* Le représentant de l'hôtel / restaurant IBIS .
- \* Le représentant des associations de protection de l'environnement : SEPANT (Société d'Etudes, de Protection et d'Aménagement de la Nature en Touraine)
- \* Monsieur le Directeur départemental du Service Départemental d'Incendie et de Secours

La prescription de l'élaboration du PPRT par arrêté préfectoral est précédée d'une réunion d'information de la CSS ( commission de suivi du site) afin de présenter les installations à l'origine du risque et d'exposer les propositions de mesures de concertation.

En effet, le dialogue entre les services de l'Etat, les élus, l'exploitant et les autres acteurs locaux est indispensable avant et pendant toute la durée de la procédure. Il s'appuie sur 2 modes d'action: l'association et la concertation.



## Le PPR Technologique de Arch-Water-Products concerne 2 communes



## Chronologie des principales phases du PPRT

